



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Moyen-Orient

Question écrite n° 69926

### Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation des populations kurdes attaquées par les forces du DAESH à Kobané. Le monde entier a les yeux rivés sur cette ville au Nord de la Syrie : elle est le symbole de la résistance aux djihadistes et à leur cortège d'assassinats et de viols. L'association Solidarité France - Kurdistan 37 invite la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU à provoquer une Conférence internationale en vue d'établir un corridor humanitaire entre les zones kurdes de Syrie et Kobané afin d'acheminer des renforts. Elle demande également au Gouvernement français de sanctionner les États complices de la terreur islamiste et d'annuler l'accord de coopération militaire et sécuritaire avec la Turquie, qui vise essentiellement, dans les faits, la communauté kurde. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ces propositions dont l'unique objet est d'apporter soutien et secours aux populations kurdes agressées.

### Texte de la réponse

La France est profondément préoccupée par le sort de la population civile syrienne qui subit, depuis près de quatre ans, les exactions quotidiennes du régime syrien. A celles-ci sont venues s'ajouter les crimes de Daech, dont la terrible attaque sur la ville de Kobané est la dernière illustration. L'urgence de venir en aide aux populations qui résistent avec courage à Kobané a été au coeur de l'action de la France depuis le début de l'attaque jihadiste lancée contre cette ville en septembre. La France soutient les pays de la coalition internationale contre Daech, qui conduit des frappes sur les positions du groupe terroriste aux alentours de la ville de Kobané. D'autre part, elle a livré, en août, des armes aux peshmergas qui se battent contre Daech dans la ville de Kobané depuis la décision des autorités turques d'aider ces combattants kurdes d'Irak à rejoindre la ville pour la défendre. Le Président de la République a confirmé, à l'issue du Conseil restreint de défense du 22 octobre dernier, sa volonté d'apporter aux forces kurdes un soutien dans leur lutte contre Daech, en Syrie comme en Irak. Au-delà de Kobané où les forces engagées parviennent, avec le soutien de la France, à faire face à Daech, il ne faut pas oublier la souffrance de millions de Syriens qui subissent les assauts du régime et des groupes jihadistes à travers la Syrie. C'est le cas en particulier d'Alep, deuxième ville de Syrie et patrimoine de l'Humanité que le régime bombarde quotidiennement et qui pourrait subir prochainement les assauts de Daech. 300 000 Aleppins tiennent bon alors qu'un million d'entre eux ont déjà quitté la ville pour rejoindre la cohorte des réfugiés. La France ne peut se résoudre ni à la fragmentation de la Syrie, ni à l'abandon des Aleppins à un sort atroce. C'est pourquoi elle est déterminée, après Kobané, à se mobiliser pour Alep. L'accord de sécurité intérieure, signé avec la Turquie le 7 octobre 2011 a pour but d'améliorer l'efficacité de notre coopération avec la police et la gendarmerie turques. Il inclut des dispositions en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants, l'immigration irrégulière ou encore la délinquance économique et financière. Il doit constituer un élément important des dispositifs de coopération avec la Turquie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Patrick Gille](#)

**Circonscription** : Indre-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 69926

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [25 novembre 2014](#), page 9692

**Réponse publiée au JO le** : [23 décembre 2014](#), page 10674